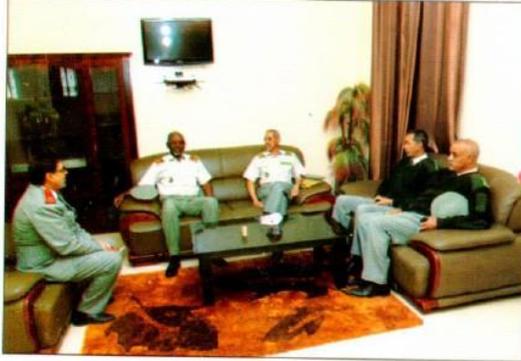


Le Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint supervise la passation de commandement à l'Hôpital Militaire de Nouakchott



Le Général de Brigade Hanana Ould Sidi, Chef d'Etat-major Général des armées Adjoint a supervisé dans la journée du 14 janvier 2015, la passation de services entre les Directeurs rentrant et sortant de l'Hôpital Militaire de Nouakchott, respectivement,

le médecin-Colonel Ahmed Ould Sidi Mohamed et le médecin-Général de Brigade Ghoulam Ould Mahmoud.

Dans ce même cadre, le Général de Brigade Hanana Ould Sidi il a supervisé, le 15 janvier 2015, au niveau de



la Direction du Service de Santé des Forces Armées et de Sécurité la passation de services, entre les directeurs sortant et rentrant, le médecin-Colonel Mohamed Saleck Ould Mohamed Abdallahi et le médecin-Général de Brigade Ghoulam Ould Mahmoud.

6^{ème} anniversaire du Lycée Militaire de Nouakchott

Le Lycée Militaire a commémoré, le mardi 17 février 2015 son sixième anniversaire.

A cette occasion une cérémonie a été organisée sous la supervision du Général de Brigade Hanana Ould Sidi, Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint, en présence du Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale, d'officiers chefs de bureaux et directeurs de l'Etat-major Général des Armées. Le Colonel Hacem Ould Bamba Ould Maguett Commandant le Lycée Militaire de Nouakchott a dans une allocution prononcée à cette occasion, souhaité la bienvenue aux invités avant de rappeler l'historique de l'institution et les raisons ayant présidé à sa création. Il a, à cet effet, affirmé devant l'assistance, son établissement vise à fournir une éducation de qualité au profit des élèves, collégiens et lycéens, conformément aux programmes en vigueur dans le système éducatif national avec une formation militaire simplifiée.



Cette institution vise également à contribuer à la préparation d'une nouvelle génération imbue de connaissances scientifiques, de nobles valeurs morales et d'un esprit de fierté et d'appartenance à la nation. Il a en outre précisé que « le Lycée Militaire accueille 270 élèves dont 170 au premier cycle et 100 au second cycle et emploie 37 professeurs, dont certains détachés par le Ministère de l'Education Nationale et d'autres

liés à l'institution par des contrats. Quand à l'encadrement, il est assuré par 17 officiers et sous-officiers de l'Armée Nationale.

La cérémonie s'est achevée par une visite du Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint aux différents services et salles de classes du Lycée. La délégation officielle a été invitée à un déjeuner organisé en son honneur par le commandement du Lycée.

Le Chef d'État-major Général des Armées reçoit le Commandant des Forces Spéciales Américaines en Afrique



Le Général de Division Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major Général des Armées, a reçu dans son bureau, dans la journée du 23 janvier 2015, le Commandant des Forces Spéciales en Afrique (SO-CAFRICA) le Général de Brigade James Benjamin Linder, en visite de travail dans notre pays. Cette rencontre s'est déroulée en présence du Général de Brigade Hanana Ould Sidi, Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint.

Visite du Commandant de l'AFRICOM



Le Général David Rodríguez Commandant de l'AFRICOM a effectué une visite dans notre pays du 02 au 03/02/2015. Cette visite rentre dans le cadre de la coopération militaire entre notre pays et les États-Unis. A cette occasion, l'hôte américain a été reçu par le Général de Division Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed Chef d'Etat-major Général des Armées, en présence du Colonel Brahim Ould Hebeïh Chef du Centre de Planification et de Conduite des Opérations (CPCO) de l'Etat-major Général des Armées et de l'Ambassadeur Américain accrédité dans notre pays.

Visite de la promotion de l'Université de Défense Américaine

Une délégation de la promotion CAPSTONE de l'Université de Défense Américaine a effectué du 19 au 20 Février 2015 une visite dans notre pays, et ce dans le cadre d'un voyage d'étude qu'elle organise dans différents pays. Cette délégation composée d'officiers de haut rang, s'est rendue à l'Etat-major Général des Armées, où elle a été reçue par le Général de Division Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major Général des Armées.

Les membres de la délégation ont également pu se rendre au Centre de Planification et de Conduite des Opérations (CPCO), au 3^{ème} Bureau de l'EMGA, ainsi qu'à l'Etat-major de l'Air, où ils ont pu suivre un exposé.



Visite du Commandant la force française BARKANE

Le Général de Division Jean Pierre Palasset Commandant la force BARKANE a effectué une visite dans notre pays dans la période du 2 au 3 Février 2015. Cette visite intervient dans le cadre de la coopération militaire entre notre pays et la République française. L'hôte français a été reçu à cette occasion par le Général de Division Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major Général des Armées, en présence du Général de Brigade Hanana Ould Sidi Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint.





Le Président de la République a par la suite passé en revue un détachement de l'Armée Nationale venu lui rendre les honneurs, avant de saluer les différents chefs d'états-majors, chefs de bureaux et directeurs exerçant à l'Etat-major Général des Armées ainsi que les commandants de formations de la Garnison de Nouakchott.

A cette occasion, le Chef Suprême des Forces Armées a présidé une réunion à laquelle ont assisté les différents responsables militaires, au cours de laquelle il a rappelé sa détermination à œuvrer davantage pour l'amélioration des conditions matérielles et morales de cet outils de souveraineté que constitue l'Armée Nationale afin qu'il puisse faire face, de façon optimale, aux éventuelles menaces que connaît la sous-région d'une manière générale.

Le Président de la République, Chef Suprême des Armée, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a ensuite visité le centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) avant d'assister à une présentation du projet d'élaboration de la carte topographique nationale numérique et ses utilisations dans divers domaines assurée par le Chef du 3ème Bureau

de l'Etat-major Général des Armées, le Colonel Abba Ould Babetty.

A l'issue de cet exposé, le Président de la République, Chef Suprême des Armée, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a procédé à la visite de quelques directions relevant de l'Etat-major Général des Armées notamment celles des Transmissions, du Matériel et de l'intendance, où il a pu constater les progrès réalisés aussi bien dans le domaines des infrastructures que celui des équipements, ainsi que des capacités techniques acquises par le personnel pour leur utilisation et leur maintenance .

Cette visite à l'Etat-major Général

des Armées du Président de la République, Chef Suprême des Armée, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a été clôturée par un déjeuner organisé par l'Etat-major général des Armées en son honneur au cercle Mess des officiers de Nouakchott.

En effet, cette visite, ainsi que les différentes activités qui l'on marquée, sont venues rappeler, l'attachement et l'intérêt que porte le Président de la République à l'appareil défensif et sécuritaire national, dont le renforcement et la modernisation constituent une priorité et un gage de stabilité et développement pour toute nation éprise de paix et de liberté.





Le Président de la République visite l'Etat-major Général des Armées

Le Président de la République, M. Mohamed Ould Abdel Aziz a effectué une visite d'information à l'Etat-major Général des Armées le Mardi, 03/03/2015. Ainsi, le Chef Suprême des Forces Armées a été accueilli, à son arrivée, au portail de l'Etat-major Général des Armées, par le Ministre de la Défense Nationale M. Diallo Mamadou Bathia, le Chef d'Etat-major Général des Armées, le Général de Division Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed et le Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, le Général de Brigade Mohamed Ould Cheikh Ould El Hadi.



Le Ministre de la Défense Nationale... ... le Général Commandant de l'AFRICOM



Le Ministre de la Défense Nationale, M. Diallo Mamadou Bathia, a reçu dans la journée du 02.02.2015, le Général David Rodriguez, Commandant de l'AFRICOM.

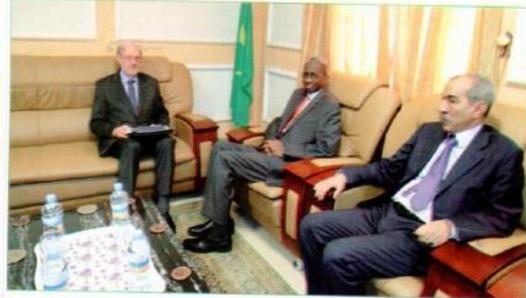
Cette entrevue a porté sur les relations de coopération entre notre pays et les États-Unis, en particulier dans le domaine militaire, ainsi que la situation sécuritaire dans la sous-région. Ont assisté à la rencontre, côté mauritanien, le Général de Brigade Mohamed Cheikh Ould El Hadi Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, côté américain, l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique accrédité dans notre pays.

... le Commandant des Forces Spéciales Américaines en Afrique



Le Ministre de la Défense Nationale, M. Diallo Mamadou Bhatia a reçu dans la journée du 23/01/2015, le Général de Brigade James Benjamin Linder Commandant des Forces Spéciales Américaines en Afrique, qui effectue une visite de travail dans notre pays. Cette rencontre s'est déroulée en présence du Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, le Général de Brigade Mohamed Cheikh Ould El Hadi et du Colonel Mohamed Lémine Ould Chorfa Directeur des Relations Extérieures au même ministère.

... l'Ambassadeur sud-africain



Le Ministre de la Défense Nationale, M. Diallo Mamadou Bathia, a reçu en audience dans son bureau le 10 février 2015, Son Excellence Louis Piennar, Ambassadeur d'Afrique du Sud accrédité dans notre Pays. L'entrevue a porté sur le renforcement des relations de coopération en matière de défense entre nos deux pays. Ont assisté à la rencontre, le Général de Brigade Mohamed Cheikh Ould El Hadi Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale et le Colonel Sidaty Ould Mohamed Mahmoud, Directeur de la Chancellerie et de la Législation.

La Ministre de l'Education du Niger visite le Lycée Militaire de Nouakchott

La Ministre nigérienne de l'éducation, Mme Betty Aïcha Habibou, accompagnée de M. Issa Ould Bilal Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale, a effectué une visite au Lycée Militaire de Nouakchott, le jeudi 08 janvier 2015. Madame la Ministre et la délégation qui l'accompagne ont été reçues à leur arrivée par le Colonel Hassan Ould Meguett Directeur de l'Etablissement. La délégation a suivi une présentation détaillée sur le Lycée Militaire. Elle s'est également informée sur le système éducatif en vigueur dans cet établissement à travers des cours théoriques et pratiques notamment sur les approches adoptées ces dernières années au niveau de l'enseignement secondaire, en vue de l'amélioration des niveaux et performances des élèves.



Le Président de la République visite l'Etat-major Général des Armées



Le Président de la République, M. Mohamed Ould Abdel Aziz a effectué une visite d'information à l'Etat-major Général des Armées le Mardi, 03/03/2015. A son arrivée, il a été accueilli par le Ministre de la Défense Nationale M. Diallo Mamadou Bathia, le Chef d'Etat-major Général des Armées, le Général de Division

Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed et le Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, le Général de Brigade Mohamed Ould Cheikh Ould El Hadi. A cette occasion le Président de la République a présidé une réunion à laquelle ont assisté les chefs d'états-majors, les chefs de bureaux et de directions. Il

a ensuite suivi une présentation sur le projet de préparation de la carte topographique nationale et ses utilisations dans divers domaines, avant de procéder à la visite de quelques directions relevant de l'Etat-major Générales des Armées.

Au nom du Président de la République, le MDN décore des membres de l'Armée et de la Gendarmerie Nationales

Le Ministre de la Défense Nationale M. Diallo Mamadou Bathia accompagné du Général de Division Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major Général des Armées a procédé, mardi 27 Janvier 2015, au nom du Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, à la décoration d'un groupe d'officiers, de sous-officiers et d'hommes de troupe, de l'Armée et de la Gendarmerie Nationales, à l'occasion du cinquante-quatrième anniversaire de l'indépendance national.



لكل ALLO

à partir du 14 janvier 2015

Clients Zaki et Mauritanie
enfin L'Promo qui vous conviendra
vers tous les opérateurs nationaux

Pour plus d'informations, contactez le service clientèle au 122.



1H^{*}
DE COMMUNICATION

CODE D'ACTIVATION :

à
499
UM

***590*60#**

30^{*} MINUTES
DE COMMUNICATION

CODE D'ACTIVATION :

à
250
UM

***590*33#**

* Valable durant 3 jours dès l'activation du service

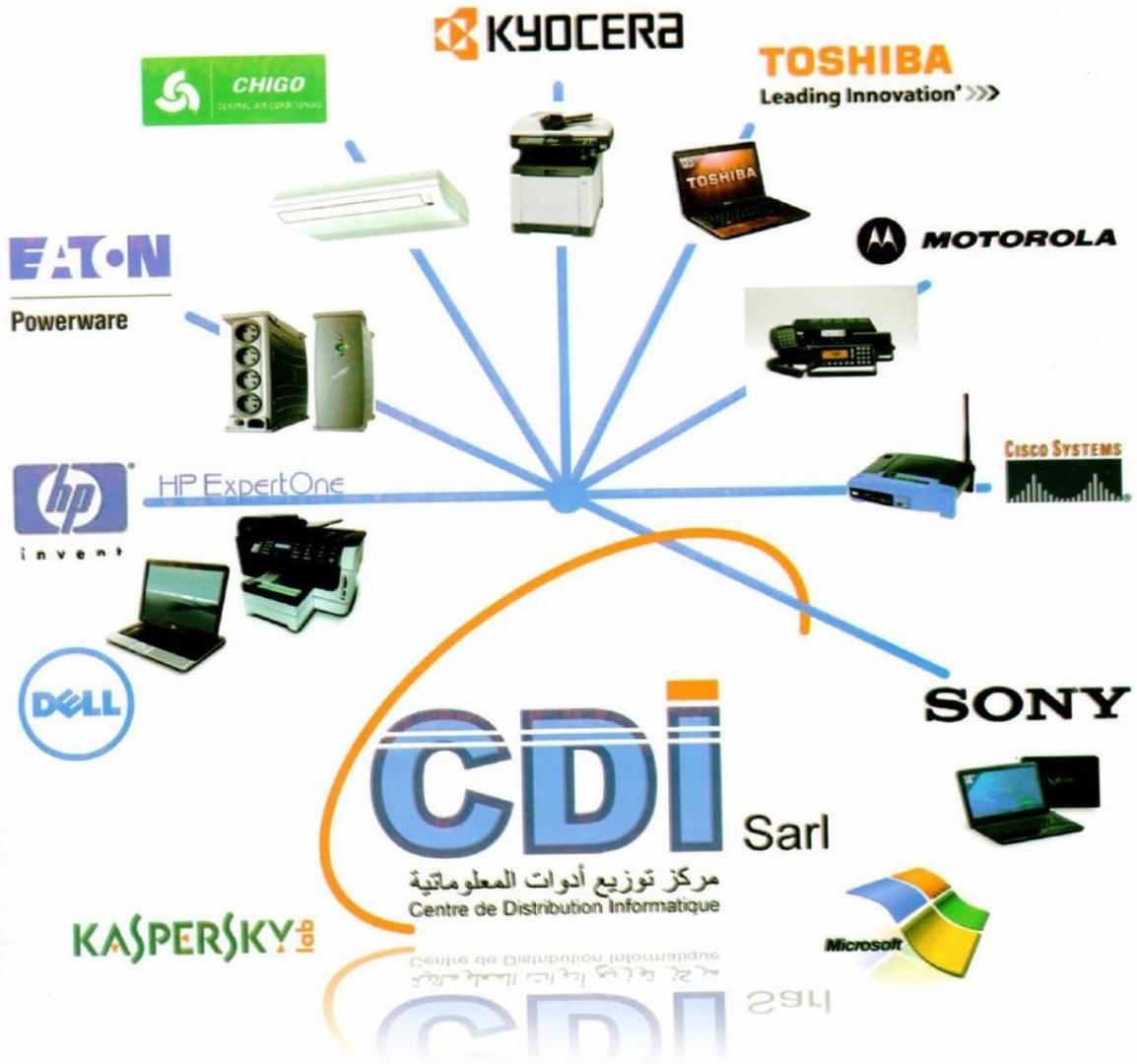


بنقیتل

Chinguitel

Membre du Groupe exp

Centre de Distribution Informatique



CDI Sarl | Centre de Distribution Informatique |

Ilôt K à côté de l'Unicef * BP 30032 Nouakchott - Mauritanie
Tél. +222 45 29 18 64 / 45 24 20 88 * Fax +222 45 25 62 50
E.mail: info@cdi.mr * Web: www.cdi.mr

L'Etat-major Général des Armées commémore la journée internationale de sport militaire.



Le Général de Brigade Hanana Ould Sidi, Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint a supervisé dans la matinée du 18 Février 2015 à Nouakchott, le démarrage du cross militaire organisé par les forces armées nationales.

Organisé, chaque année à la même date, ce cross s'inscrit dans le cadre des festivités commémorant la journée internationale du sport militaire. Toutes les formations de la garnison de Nouakchott ont été représentées dans cette activité organisée simultanément dans les différentes garnisons de l'intérieur du pays.

Le coup d'envoi du cross a été don-

né en présence du Colonel Mohamed Mahmoud Ould Eyoub, Directeur des Sports Militaires, de l'Etat-major général des Armées.

Devant le public, le Colonel Mohamed Mahmoud Ould Eyoub a déclaré que «la Mauritanie célèbre aujourd'hui cet évènement sur toute l'étendue du territoire national, en sa qualité de membre du Comité International pour le Sport Militaire». «Notre pays vise à travers cette activité, l'entretien de la condition physique des militaires; considérant le fait que cette dernière doit demeurer une caractéristique fondamentale; car elle est de nature à favoriser l'amitié

au sein du personnel», a-t-il ajouté.

L'activité a été clôturée par la remise de prix aux meilleurs athlètes dans l'ordre suivant:

- Sous-lieutenant Harouna Mohamedou Sy du 2ème Bataillon Commando (2^{ème} BC)
- Adjudant Bowbony du Bataillon Spécial d'Intervention (BSI)
- Maréchal des Logis Sidi Mohamed Ould Beïdiel de la Gendarmerie Nationale
- 2^{ème} Classe Mohamed Ould Mahmoud du Bataillon de Commandement et des Services (BCS).

L'Armée Nationale en tête de au Marathon International de Nouadhibo

Les athlètes de l'Armée Nationale ont réalisés de très bonnes performances lors de La 5^{ème} Edition du Marathon International de Nouadhibou qui a connu une large participation d'athlètes nationaux et d'étrangers en obtenant les résultats suivants :

Les première et troisième places au 21 KM remportées par:

- 2^{ème} classe Mohamed o Mahmoud de la Direction des sports
- 2^{ème} classe Hmed'abe o Bouna du BSI

Les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} places au 10 KM

remportées par:

- 2^{ème} classe Abdellahi o Abbe du BS
- 2^{ème} classe Med Lemine o Chenan de la DIR SPORTS
- 2^{ème} classe Taher o Mehdy du BSI

Dans ce numéro

Info FARIM

4-11

Ressources Humaines

12-13

Hommage

14-15

Dossier

16-19

Histoire

20 - 21

tribune Libre

22 - 24

Ressources Humaines

25 - 27

Santé

28 - 29

Sport

30

Directeur de Publication

Colonel Aref

Rédacteur en chef

Lt- Col Abou Mamadou Sow

Secrétaire de Rédaction

Cdt Lif Mohamed Diadié

Rédacteurs

Cdt Med Limam Ould Abd Salem

Cdt Gueye Abdoul

Cne Malamine Coulybaly

Mot d'Akhbar ElJeich

Merci à vous tous...

La journée du vendredi 20 Février fut l'un des jours les plus tristes qu'ait connu notre jeune armée. En effet, des Militaires de retour d'une mission qu'ils venaient d'accomplir noblement, dans l'un des endroits les plus reculés de notre territoire, loin des leurs et en toute abnégation, ont fait l'objet d'un douloureux accident, qui a fauché certains d'entre eux encore dans la fleur de l'âge.

Ce fut une onde de choc qui ne tarda pas à émuvoir la nation toute entière. Militaires et civils, dans un esprit de civisme qui force l'admiration, ont fait preuve de compassion à l'égard des victimes, de leurs proches éplorés et du commandement, ont afflué en grand nombre vers l'Hôpital Militaire, où les corps de nos martyrs, ainsi que les blessés ont été aussitôt acheminés.

Nombreux ont été ceux qui nous ont rapidement adressé leurs condoléances les plus attristées ainsi que leurs profonds souhaits pour le prompt rétablissement des blessés.

Face à cet élan de solidarité et de soutien admirable exprimé à travers des visites, des communiqués et des messages diffusés par la voie des médias dans toutes leurs diversités, nous adressons au nom de l'Armée Nationale nos vifs remerciements à tout le peuple mauritanien qui, en cette regrettable circonstance, s'est exprimé comme un seul homme pour soutenir non seulement son armée endeuillée, mais aussi les familles et proches des victimes.

A ces derniers, nous renouvelons l'expression de notre profonde amertume tout en leur réaffirmant que les sacrifices consentis par leur fils pour la sécurité et le bien-être de notre pays ne restera pas vain.

Qu'Allah, le tout puissant, permette un prompt rétablissement des blessés, accorde sa clémence et sa miséricorde aux martyrs, les accueille en son saint Paradis et donne à leurs familles la force et la patience d'affronter cette épreuve.

« Ce que Dieu a repris Lui appartient, ce qu'Il avait donné Lui appartient aussi »

Responsable Audiovisuel :

Cdt Med O. Abderrahmane

Photographes :

A/C Ide O. Soueilleh

Adjt Taleb Ould N'layr

S/C Ismail Ould Walaty

S/C Saleck Val O. mebrouck

Sgt Mohamed Ould Saleck

Sgt Mahfoud O. T'kil

Sgt Mohamed O. Med Mahoud

Saisie

A/C Brahim O. M'beirick

Sgt Hawa Ly

Sgt Aida M'Bengue

Maquette /PAO

A/C Ahmed O. N'theih

Sgt Aida M'Bengue

Publicité- Annonces

A/C Ahmed Ould N'theih

Distribution

A/C Oumar Ould Boudy

S/C Med Deina Ould Zaid

DCRP@hotmail.fr

BP: 208 Tel: (00222) 45245881- 22415708

préconise l'humanisation des léproseries.

Une coordination internationale de la lutte contre la lèpre s'organise en 1930 lors de la réunion à Bangkok de la Société spéciale de la lèpre de la Société des Nations. L'« Institut central de la Lèpre » est inauguré à Bamako en 1935. Il est rebaptisé « Institut Marchoux » en 1945 puis Centre national d'appui à la lutte contre la maladie en 20019.

La lèpre n'est plus un problème de santé publique mondiale puisque sa prévalence mondiale est actuellement inférieure à 1 cas pour 100 000 habitants. Elle demeure un problème de santé publique dans 100 pays situés en majeure partie en Afrique, Asie (dont l'Inde) et Amérique du Sud (Brésil). L'ordre de Malte consacre des fonds importants à cette maladie (léproserie et recherche médicale). De moins en moins de médecins connaissent cette maladie de la misère et des guerres, ce qui tend à augmenter la gravité des séquelles des personnes atteintes.

Cause et mécanisme

La lèpre est due à une infection par la bactérie *Mycobacterium leprae*. La transmission de cette bactérie est mal connue. Elle remonte souvent à l'enfance par inhalation de « postillons » d'un lépreux contagieux. Elle se fait également par des mucosités de lépreux mises au contact d'ulcérations ou de plaies cutanées, enfin par l'intermédiaire d'objets souillés : linge, natte, oreillers... Tous ces modes impliquent les contacts étroits et durables d'une promiscuité de type familial. La transmission héréditaire n'existe pas mais une transmission congénitale semble possible. En outre, le sol infecté et les insectes vecteurs (punaises, moustiques) pourraient jouer un rôle dans la transmission de la maladie. Les patients non traités atteints du type lépromateux hébergent un grand nombre de *Mycobacterium leprae* dans leur muqueuse nasale, les sécrétions nasales, la salive, les lésions cutanées.

La lèpre tuberculoïde, la forme la moins sévère, est généralement considérée comme non contagieuse.

L'incubation, exceptionnellement longue (plusieurs années), explique que la maladie ne se développe que chez les jeunes adultes.

Épidémiologie

La lèpre touche de nos jours encore plus de 700 000 personnes par an dans le monde. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fait état de 91 pays touchés.

Les régions les plus touchées sont par ordre décroissant : Asie du Sud-Est, Amérique du Sud, Afrique.

Diagnostic

Il existe différents types de lèpre. Schématiquement, on distingue deux formes cliniques : la lèpre tuberculoïde et la lèpre lépromateuse, elles-mêmes reliées par des formes dites intermédiaires. Depuis les années 1960, afin de mieux standardiser et réglementer la thérapeutique, l'OMS a classé les formes cliniques de la lèpre en :

- Formes multibacillaires, correspondant aux formes lépromateuse et intermédiaires.
- Formes paucibacillaires, correspondant essentiellement à la forme tuberculoïde.

Lèpre tuberculoïde Cette forme de lèpre est la plus fréquente. Elle associe : de grandes taches dépigmentées sur la peau, qui est devenue insensible au toucher, à bords nets,

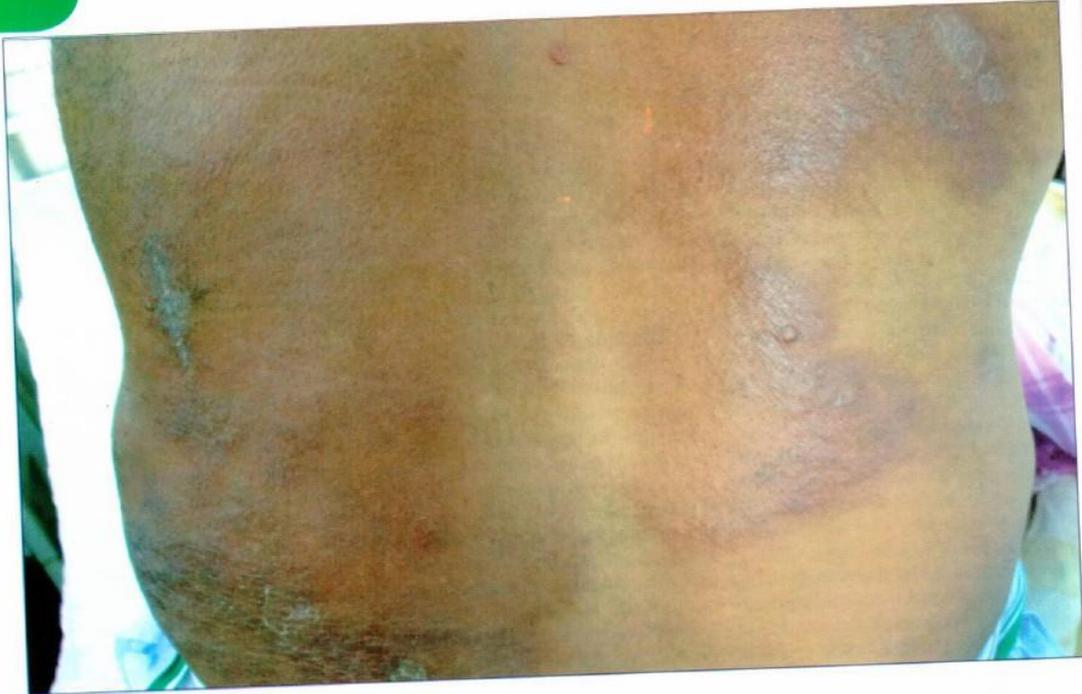
uniques ou en petit nombre, contenant peu ou pas de bacilles. Les éruptions cutanées, comme dans toutes les formes de lèpre, sont non prurigineuses ; des troubles nerveux touchant les membres, avec troubles de la sensibilité et anomalies cutanées : ulcères, maux perforants, mutilations, paralysies ; et des lymphocytes circulants qui reconnaissent *Mycobacterium leprae* ; ces patients ne sont pas contagieux.

Lèpre lépromateuse La lèpre lépromateuse est une maladie générale. C'est une forme où les lésions cutanées et muqueuses prédominent : l'atteinte cutanée prédomine, avec des macules hypochromiques (avec ou sans anesthésie) discrètes, à contours flous. L'atteinte des nerfs est moins sévère dans cette forme ;

Traitement

Bien que non mortelle, la lèpre expose à des invalidités sévères et des handicaps permanents si elle n'est pas traitée à temps. Le traitement est délivré gratuitement aux malades depuis 1995 et sous plusieurs formes (médicament, chirurgie). En Mauritanie, il existe au niveau du Ministère de la santé un programme national de lutte contre la lèpre qui prend en charge les malades.





La Lèpre

A l'instar de la communauté internationale, notre pays a commémoré la journée mondiale des lépreux qui est traditionnellement organisée le dernier week-end de janvier, soit pour 2015 les 24 et 25 janvier. Une occasion pour notre revue, de se joindre aux différents médias qui ont multiplié publications et reportages sur cette maladie qui, bien que peu connue, existe bien dans la sous-région voir chez nous en Mauritanie.

Synthèse du Lt-colonel Abou Mamadou Sow

La lèpre est connue depuis l'Antiquité. Les premières descriptions datent de 600 ans avant J.-C. On la retrouve dans les civilisations antiques en Chine, en Égypte et en Inde. On a d'ailleurs longtemps cru à une origine asiatique ; on pensait qu'elle se serait ensuite répandue par les guerriers d'Alexandre le Grand puis par les Phéniciens et les Romains. Les travaux sur le génome de la bactérie indiqueraient plutôt une origine est-africaine ou moyen-orientale avant d'arriver en Asie et en Europe³. Elle serait arrivée en Afrique de l'Ouest avec les explorateurs nord-européens, puis l'esclavage l'aurait disséminée dans les

Caribes et l'Amérique du Sud. Quoiqu'il en soit, la plus ancienne trace de cette maladie vient de l'Inde comme en atteste un squelette de 4 000 ans trouvé au Rajasthan⁴.

La Bible contient des passages faisant référence à la « lèpre », à la fois dans l'Ancien Testament et le Nouveau. Les Évangiles synoptiques relatent la guérison d'un lépreux par Jésus. Les textes les plus anciens en témoignent, la lèpre a toujours représenté une menace, et les lépreux mis au ban de la société, rejetés par leur communauté et leur famille. C'est encore souvent le cas de nos jours. La lèpre a donné lieu à des mesures de ségrégation et d'exclusion sociale,

quelquefois héréditaires, comme dans le cas des Cagots du Sud-Ouest de la France. Le recul de la lèpre en Europe a débuté dès le XVI^e siècle sans que l'on ait une explication satisfaisante⁶.

En 1873, le Norvégien Armauer Hansen découvre le bacille responsable de cette maladie.

Si la Société de pathologie exotique de Paris recommande en 1909 « l'exclusion systématique des lépreux », et si le code de l'indigénat prévoit la ségrégation coercitive, celle-ci disparaît à partir de la troisième Conférence internationale sur la lèpre organisée à Strasbourg en 1923, dont le secrétaire général Émile Marchoux

entre la police et l'armée. En effet, de par leur entraînement aux techniques d'assaut et le besoin d'utiliser suffisamment leur force tout en maîtrisant la violence, elles ont tendance à se « militariser ». Malgré cela, il est essentiel que les équipes opèrent dans les limites de la loi et que l'usage de la force soit proportionné à la menace rencontrée.

Les techniques de recherche clandestine de renseignement

La recherche de renseignement en particulier le renseignement clandestin est essentielle à n'importe quelle forme de lutte anti-terroriste. C'est grâce aux informations fournies par ce type de renseignement, que des bases de données ont pu être créées : elles participent à l'identification des terroristes et de leurs complices ainsi qu'à la connaissance de leurs réseaux, des lignes d'approvisionnement et des sources de leur recrutement. Le renseignement aide à la compréhension des groupes terroristes en donnant des informations sur les buts, les motivations politiques, la direction et les membres de ces organisations. L'importance de ce type de recherche est soulignée par le fait que tous les Etats disposent d'agences de renseignement, impliquées dans la lutte anti-terroriste.

Le danger principal de ce type d'opérations est qu'elles peuvent remettre en cause la vie privée des citoyens. Aussi, un équilibre doit être maintenu entre « la défense des institutions et la démocratie, et la protection des droits et libertés des individus ». Cet équilibre est clairement rappelé dans les Conventions des Droits de l'homme: () si un Etat a le devoir de se protéger, il a aussi la responsabilité de protéger les droits et libertés des individus».

En matière de contrôle exercé sur les actions des services de renseignement, le plus grand obstacle demeure l'incontournable nécessité du secret.

Le contrôle des médias

Il est généralement convenu qu'il

existe une certaine collusion entre les médias et le terrorisme, chacun y trouvant son avantage. D'un côté, le terroriste recherche la publicité pour sa cause. De l'autre, les médias ont besoin d'événements à fort caractère émotionnel pour élargir leur audience. Les terroristes sont conscients de ce besoin et profitent de ce « rapport symbiotique ». De plus, certains reportages en révélant prématurément des informations qui doivent rester secrètes, portent préjudice à l'efficacité de l'action anti-terroriste. Comment donc limiter les conséquences négatives des médias sans être accusé de censure.

D'un côté, le gouvernement est fondé à imposer des limitations sur la publication d'affaires terroristes afin d'éviter que les médias ne leur fournissent une tribune de propagande. De l'autre, il est cependant essentiel au fonctionnement d'une démocratie que les médias ne soient pas soumis au gouvernement : ils doivent être un espace de débats, un gardien de la vie publique, menant des enquêtes dans les cas de corruption ou d'incompétence.

Les Etats, qui n'ont pas subi la pression du terrorisme, ont tendance à considérer la liberté de presse comme une valeur fondamentale qui doit être toujours préservée. Il n'y aura jamais de front anti-terroriste uni sur ce point.

La question de fond est la suivante : le droit à l'information de la population, est-il supérieur à tous les autres droits, y compris celui pour la société de se protéger contre le danger terroriste? La réponse devrait être clairement négative. Cependant, au sein d'un Etat libéral, un équilibre doit être trouvé entre les diverses nécessités démocratiques. Il est clair que les médias doivent conserver leur accès à l'information mais il est également important que cet accès puisse être reconnu comme inopportun pour le bien de la société.

Le journaliste devrait être à mesure de faire la différence entre l'opposition, parfois violente, des idées au sein de la communauté et les luttes qui privilégient la violence et l'inti-

midation au débat et à la polémique. Sans cette conscience du choix, les médias deviennent tout simplement un « haut-parleur ».

Quelles conclusions peut-on tirer de cette analyse?

D'abord, qu'il existe une tension entre la capacité d'une démocratie libérale à supporter une crise et l'efficacité opérationnelle de ses organismes de défense ; cette tension est inversement proportionnelle à la menace terroriste. Dans les situations où la menace est perçue comme grande, les contraintes et dérogations au droit sont bien acceptées. En revanche, si la menace n'est pas reconnue comme particulièrement sérieuse, le seuil de tolérance est moins élevé. De plus, les durcissements temporaires des procédures de police doivent être justifiés par une menace claire et visible. Enfin, même s'il existe une menace grave, l'Etat n'est pas libre de toute contrainte dans ses actions. () Le bien-fondé d'une action dépendra de la capacité de l'Etat à éliminer le terrorisme tout en faisant respecter l'autorité de la loi et les droits civiques. Il est possible d'identifier quatre principes qui doivent guider la réponse d'un Etat démocratique au terrorisme.

- L'action de l'Etat doit être fondée sur l'engagement fort de faire respecter et maintenir l'autorité de la loi.
- La réponse doit être limitée et bien définie. Toute action anti-terroriste ne doit avoir pour cible que les terroristes eux-mêmes.
- La réponse doit être crédible afin de maintenir les mesures de sécurité déjà en place. La population doit être suffisamment éclairée sur la nécessité des contraintes qui pèsent sur ses droits civiques.
- Enfin, l'utilisation de tous les moyens dans la lutte anti-terroriste doit être strictement contrôlée par des procédures démocratiques. Il est primordial que l'Etat soit pleinement responsable de ses actes et que des mécanismes existent pour éviter les abus et réparer les torts.

Quand on cherche une solution au terrorisme il faut être sûr de deux choses: D'abord que les principes libéraux démocratiques demandent qu'un pays réagisse contre le terrorisme, et ensuite qu'une réponse quelconque doit être conforme à la conception démocratique de l'autorité constitutionnelle. L'idéal est donc de trouver des contre-mesures qui sont, à la fois, efficaces et acceptables. En gros le contre-terrorisme a deux modèles. D'abord il y a le modèle « justice - criminel » qui regarde le terrorisme en tant que crime et y répond avec le droit criminel de l'Etat. Ensuite, il y a le modèle « guerre » qui regarde le terrorisme comme une forme de guérilla et y répond par des frappes de représailles et l'action militaire agressive. L'approche adoptée par les Etats européens est de traiter le terrorisme comme un crime et d'utiliser le modèle « justice - criminel », en effet le modèle « guerre » présente le danger de reconnaître le rôle politique du terroriste et involontairement de légitimer ses actions. En outre, les pouvoirs de l'armée dans un cadre civil sont mal définis et peuvent placer les soldats dans une position d'autorité personnelle qui pourrait avoir des conséquences sérieuses pour les libertés civiles. En général, les démocraties libérales envisagent, en dernier recours, l'action militaire.

Il y a deux types de danger en matière d'ordre public pour une démocratie libérale qui fait face à la menace du terrorisme :

Le premier est quand l'Etat est conduit à mener une réaction excessive. Ceci se présente quand les politiques ou ceux qui doivent faire respecter la loi commencent à voir les sauvegardes constitutionnelles, qui sont ancrées dans la loi, comme des entraves à l'efficacité. Alors, le système de la justice criminel se politise et les règles de droits de l'homme sont soit ignorées, soit méconnues, soit mal interprétées. On peut citer à titre d'exemples: des aveux extorqués, des condamnations avec un témoignage insuffisant, le refus d'ac-

cès aux avocats et l'internement sans procès.

Le deuxième danger se présente quand l'Etat refuse de réagir contre ceux qui menacent l'ordre public, lorsque la politique préférée est de compter sur l'apaisement et le compromis dans l'espoir que les terroristes seront encouragés à obéir à la loi. Cette politique aura pour conséquence d'ébranler la confiance dans la sécurité publique, d'encourager des actes de terrorisme supplémentaires, ce qui mène à l'anarchie.

Ces deux résultats vont à l'encontre du but recherché, car ils conduisent à l'élimination du terrorisme, mais au prix de ce qu'ils devraient préserver tout d'abord ; la manière libérale démocratique de vivre.

Quels sont les principes directeurs d'une politique anti-terroriste efficace qui sache préserver les principes démocratiques ?

Evidemment ces critères d'acceptabilité ne seront pas absolus et varieront selon l'importance de la menace terroriste. En général, on peut dire que, plus le niveau de terrorisme sera sérieux et persistant, plus la probabilité que le citoyen accepterait des limitations de sa liberté personnelle pour une sécurité étendue augmente. Cependant, la marge est limitée et une action doit être généralement perçue comme nécessaire et opportune pour être tolérée. C'est donc une question d'équilibre et c'est valable pour tous les aspects de la réponse de l'Etat libéral au terrorisme, que sont :

- la législation anti-terroriste,
- l'utilisation des unités paramilitaires ou militaires anti-terroristes,
- les techniques de recherche clandestines de renseignement
- le contrôle des médias.

La législation anti-terroriste

Les Etats, ayant souffert des campagnes de terreur prolongées et destructives, ont admis l'existence d'une législation spécifique anti-terroriste. Ceux qui en ont très peu souffert, ont rejeté l'idée d'initier une telle législation car celle-ci serait vue comme un élargissement injustifié du pou-

voir de l'Etat vis à vis de l'individu aussi bien qu'une menace pour le rouage de la démocratie libérale. Les Etats comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, l'Espagne et l'Italie disposent tous des pouvoirs législatifs beaucoup plus répressifs pour s'occuper de la menace terroriste, principalement parce qu'ils ont souffert de campagnes prolongées et assez destructives. Dans ces circonstances la promulgation d'une législation spécifique a été acceptée comme « un mal nécessaire » imposé à la société pour s'opposer au mal encore plus grand du terrorisme.

Les lois sont votées pendant, ou juste après, une période marquée par la violence terroriste. Si les démocraties libérales veulent garder la confiance de leurs peuples, il est vital que l'Etat montre sa capacité à protéger l'individu. En conséquence, quand il est notoire que la loi existante est insuffisante, il est nécessaire pour le gouvernement de réagir et de la compléter avec des mesures plus restrictives. Il est important de se souvenir que ces nouvelles lois doivent être vues comme légitime par le peuple et doivent être abrogées dès qu'elles ne sont plus nécessaires.

Le recours aux unités d'assaut anti-terroristes

L'existence de forces opérationnelles constitue le signe le plus visible du pouvoir de l'Etat. Il est donc vital qu'elles soient contrôlées et que leurs éléments soient responsables de leurs actes devant la justice. De ce fait, dans les démocraties, la police opère conformément au principe de « réaction à niveau » afin de protéger la population, empêcher l'escalade de la violence et maintenir la cohésion de la société. Les forces armées n'ont pas vocation au maintien de l'ordre, aussi est-ce la police, et non l'armée, qui mène la lutte anti-terroriste. C'est précisément pour cette raison que la militarisation de la police, par le développement en son sein d'équipes d'intervention anti-terroriste, répond au besoin des démocraties. Ces unités occupent une position intermédiaire

LA REPONSE DEMOCRATIQUE AU TERRORISME

Fléau par excellence qui s'est cruellement fait sentir tout au long de la seconde moitié du XX^{ème} siècle et dont les ravages ne vont qu'en s'accroissant en ce début du troisième millénaire, le terrorisme sévit avec férocité. A quelques rares exceptions, il a tendance à trouver un terrain plus favorable au sein d'une démocratie et là où cette dernière s'amorce, plutôt que dans les dictatures les plus totalitaires. Est-ce à cause d'un trop de liberté au mépris de la vigilance ? En tout cas, avec le développement des échanges au sens large, les activités des terroristes s'accroissent aujourd'hui et franchissent les frontières internationales pour devenir de plus en plus difficiles à combattre. Les initiatives internationales, n'ont pas eu un impact significatif contre ce fléau. Il semblerait que des rivalités internes au sein des pays les plus touchés soient les causes primaires de l'incapacité des Etats de collaborer dans la lutte contre le terrorisme. Est-il vrai que les démocraties libérales supportent les attaques des terroristes simplement parce qu'elles ne veulent pas partager et coopérer ? La question reste à méditer. En effet si on le pense c'est par ignorance des principes fondamentaux sur lesquelles se basent une démocratie libérale pour répondre au terrorisme. Ces principes montrent que la réponse d'Etat envers le terrorisme est gouvernée plutôt par ses expériences que par son attitude vers les autres nations. Il importe à ce titre d'examiner, comme c'est le but de cet article, comment une démocratie libérale peut combattre le terrorisme, de quelles mesures elle dispose et comment elle harmonise ces mesures avec son statut démocratique. Ce texte devra également montrer que l'expérience des événements liés au terrorisme forme l'attitude d'un pays et donc sa capacité à y faire face.

La liberté de l'individu, l'autorité de l'état et la loi

Afin de mettre en perspective des mesures antiterroristes on doit d'abord examiner l'idée de liberté et son rôle dans la société. Il faut reconnaître que la société doit contraindre la liberté des individus pour le bien commun mais en même temps qu'elle doit opérer dans un cadre juridique accepté. Il y a un besoin clair pour l'Etat de disposer des pouvoirs suffisants afin de protéger l'individu ainsi que la société du mal, mais il existe aussi le besoin de prévenir les abus de pouvoir par l'usage des lois et de la constitution. Donc, le démocrate libéral considère que le droit pénal est une contrainte

Synthèse du Lt-colonel Abou Mamadou Sow

nécessaire et souhaitable qui restreint la liberté personnelle uniquement dans les cas où cette liberté occasionnerait du mal contre un individu ou la société elle-même. Mais une aversion ou une réprobation très répandue d'un comportement particulier ne sont pas des raisons suffisantes pour permettre d'en traduire les auteurs devant la justice. Soit la menace est visiblement nocive, soit il doit apparaître clairement que le comportement en question constitue une menace à long terme mettant en danger l'édifice social.

La criminalité du terrorisme

Le terrorisme crée une double menace pour les démocraties libérales

car autant que le préjudice immédiat qu'il peut occasionner, il faut considérer la menace à long terme qu'il constitue. Evidemment l'assassinat, l'attentat, l'enlèvement et le détournement sont tous des genres de comportements qui doivent être limités par la loi de n'importe quelles démocraties libérales à cause de la menace majeure qu'ils présentent au droit de l'individu de ne pas être menacé avec violence autrui. Il est donc logique que quelqu'un qui s'engage dans de telles activités doit être traité en tant que criminel et il est, pour cette raison, naturel que des terroristes soient considérés comme des criminels simples autant que les braqueurs et tueurs en série.

La menace à long terme fournit le motif majeur d'établir l'illégalité du terrorisme parce qu'il est avant tout une tactique psychologique. Son but n'est pas de détruire, mais de provoquer un état de peur et d'effondrement. «La suppression de la coopération et des relations d'interdépendance, qui sont les supports de la cohésion sociale, est le but principal du terrorisme.

Le fondement de la criminalité du terrorisme dans un état libéral est donc fonctionnel et n'est pas moraliste. Le système du droit pénal est basé sur l'idée que le pouvoir des administrations doit être limité afin d'assurer les droits de l'individu et l'ordre public. L'intention n'est pas qu'ils doivent intervenir dans la vie privée des citoyens ou imposer un modèle de comportement particulier. La criminalité du terrorisme est en fonction de la menace, soit immédiate soit à long terme, qu'il présente pour la société. Il n'est pas simplement une forme de comportement inavouable. Cette criminalité est donc définie plutôt par la nature de l'acte que par l'identité des auteurs, il s'agit donc de ne pas légitimer une référence à une cause politique.

Anti-terrorisme et démocratie libérale:

La recherche d'une solution

N° 47 janvier -février 2015

IV. LA PREMIERE GUERRE MONDIALE: De 1914 à 1918

- IV-1. Tannenberg (1914) où fut stoppée l'offensive russe sur l'Allemagne
- IV-2. La bataille de la Marne (1914) qui se solda par la victoire des Alliés
- IV-3. L'expédition des Dardanelles (1915) qui fut un désastre britannique
- IV-4. Verdun (1916) où toutes les offensives allemandes furent contennues
- IV-5. La bataille de la Somme (1916) qui fut très sanglante de deux côtés
- IV-6. Caporetto (1917) dont la suite entraîna un sursaut patriotique en Italie
- IV-7. Megiddo (1918) qui entraîna la capitulation de l'Empire ottoman

V. LA SECONDE GUERRE MONDIALE: De 1939 à 1945

- V-1. La bataille de l'Atlantique (1939-1945) ou l'échec de la marine
- V-2. La campagne de France (1940) qui aboutit à un effondrement français
- V-3. La bataille d'Angleterre (1940) qui se solda par l'échec de la Luftwaffe
- V-4. L'invasion de l'Union soviétique (1941) avec des combats très sanglants
- V-5. Pearl Harbor (1941) où l'aviation japonaise attaqua l'US Navy
- V-6. Les batailles du Pacifique (1942) qui enrayerent la progression du Japon
- V-7. El-Alamein (1942) où l'Afrique du Nord fut sauvée de l'occupation nazie
- V-8. Stalingrad (1943) qui marqua le tournant décisif de la guerre
- V-9. Le débarquement de Normandie (1944) qui ouvrit un front à l'Ouest
- V-10. L'offensive des Ardennes (1945) ou la contre-offensive allemande
- V-11. Iwo Jima et Okinawa (1945) ou des îles transformées en bases aériennes

VI. L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE: De 1946 à nos jours

- VI-1. La guerre civile chinoise (1946-1949) qui finit par la victoire de Mao
- VI-2. La guerre de Corée (1950-1953) qui s'acheva par la partition de la Corée
- VI-3. Diên Biên Phu (1954) qui mit fin à la présence française en Indochine

- VI-4. La bataille d'Alger (1957) qui conduisit à l'indépendance de l'Algérie
- VI-5. La guerre des Six-Jours (1967) avec occupation de territoires arabes
- VI-6. L'offensive du Têt (1968) pour soulever les populations vietnamiennes
- VI-7. La guerre d'Octobre (1973) qui aboutit à un cessez le feu et au statu quo
- VI-8. La guerre Iran-Irak (1980-1988) pour la suprématie dans le Golfe
- VI-9. Les Malouines (1982) ou l'occupation unilatérale de l'archipel
- VI-10. L'opération Tempête du Désert (1991) pour la libération du Koweït
- VI-11. La guerre de Bosnie-Herzégovine (1992-1995) ou le choc des nations
- VI-12. La campagne d'Afghanistan (depuis 2001) et la lutte des idéologies

Tout au long de cet essai, exposé dans un style se voulant à la fois clair, objectif et accessible à tous, le lecteur verra l'histoire dérouler ses horreurs et ses drames, mais aussi ses épopées mémorables et ses révélations édifiantes sur l'ambition et la folie des grandeurs des hommes.

Il convient de noter, par ailleurs, que dès la fin du XIX^{ème} siècle, les guerres ont pris d'autres tournures et que les grandes batailles ne correspondaient plus aux critères précédents (unité de lieu, d'action et de temps s'appliquant à un théâtre bien délimité des opérations et à des combats se jouant souvent en une journée, voire en quelques heures,...). Depuis, les guerres ont pris des formes bien différentes et l'on ne se livre plus à des batailles au sens classique du terme. Et de nos jours, face aux risques d'escalade à grande échelle, voire d'internationalisation, les conflits interétatiques ont plutôt tendance à disparaître pour laisser place à des formes nouvelles comme les rébellions et autres luttes armées fondées sur des considérations identitaires ou idéologiques, les violences et guérillas urbaines et, de plus en plus, les guerres asymétriques opposant les

forces armées d'un Etat à des groupes armés qui recourent souvent à des actes et attentats terroristes pour parvenir à leur fin (politique, religieuse,...).

Avant de terminer, il me semble utile de faire observer que la première conclusion qui semble s'imposer de toute évidence et de prime abord est qu'aucune guerre n'est belle et glorieuse et qu'à la fin des combats il n'y a pas, à proprement parler, de véritables gagnants mais plutôt de perdants et des victimes à des degrés divers. Aussi convient-il de noter que la seule guerre qui vaille vraiment peine d'être menée de nos jours est celle contre la pauvreté, l'ignorance, l'injustice et l'exclusion, ces causes potentielles de violence et de haine qu'il importe de combattre sans merci, tant au niveau individuel que collectif.

Certes, la fin de la guerre, en tant qu'acte de violence destiné à contraindre le vis-à-vis à exécuter la volonté du vainqueur, n'est pas possible demain, loin s'en faut. La guerre pourra même demeurer et pour bien de temps encore un moyen privilégié par lequel s'opèrent bien des ruptures politiques ou de mutations socio-économiques et s'avérer ainsi, comme par le passé, un levier majeur, une force motrice déterminante de l'évolution humaine.

En tout état de cause, et pour ma part je reste convaincu que, en dépit de multiples et redoutables défis, restent encore et pour longtemps à relever, l'avenir finira par appartenir à la non-violence, à la concorde entre les hommes et aux vertus du dialogue en vue du triomphe, tant espéré et tant attendu, des valeurs humaines universelles de liberté, paix et de justice et ce, dans le cadre d'une gouvernance enfin mondiale pour le salut de l'humanité entière.

- I-3 . La chute de Babylone (v. - 539) qui devint la capitale de l' Empire perse
 I-4 . Marathon (- 490) qui est commémorée de nos jours par une course connue
 I-5 . Les Thermopyles et Salamine (- 480) où la Grèce put résister à la Perse
 I-6 . Gaugamèles (- 331) qui donna à Alexandre le Grand l' Empire perse
 I-7 . Hydaspes (- 326) qui ouvrit le Pendjab et l' Inde à Alexandre le Grand
 I-8 . La conquête de Kalinga (- 260) et la conversion d' Ashoka au bouddhisme
 I-9 . Cannes (- 216) où Carthage réussit à défier la puissance militaire romaine
 I-10 . Alésia (- 52) où prit fin à l' après résistance des Gaulois face à Rome.
 I-11 . Actium (- 31) à la suite de laquelle Rome annexa l' Egypte de Cléopâtre
 I-12 . Teutoburg (9) où fut stoppée l' expansion de Rome au nord
 I-13 . La Falaise rouge (208) qui mit fin à l' anarchie et réunifia la Chine
 I-14 . Pont Milvius (312) qui permit à Constantin de réunifier l' Empire romain
 I-15 . Andrinople (378) où les Barbares (les Goths) écrasèrent les Romains
 I-16 . Les Champs Catalauniques (451) où fut repoussée l' avancée des Huns

II . LE MOYEN ÂGE: De la fin du V^e siècle à celle du XV^e siècle.

- II-1 . Tolbiac (496) qui permit à Clovis d' être sacré premier roi de France
 II-2 . Badr (624) qui renforça l' Islam et confirma la foi des musulmans
 II-3 . Yarmouk (636) où les Musulmans s' emparèrent du Proche-Orient
 II-4 . Al-Qadisiyya (637) où les Musulmans écrasèrent l' armée perse
 II-5 . Siffin (661) qui entraîna une profonde sédition (fitna) dans la Oumma
 II-6 . Guadaleta (711) qui permit aux musulmans de prendre l' Andalousie
 II-7 . Poitiers (732) où s' arrêta l' expansion musulmane en Europe de l' Ouest
 II-8 . Hastings (1066) où les Normands réussirent à conquérir l' Angleterre
 II-9 . Zallaqa (1086) qui permit aux

- Almoravides de reprendre l' Andalousie
 II-10 . La prise de Jérusalem par les Croisés (1099) qui s' installèrent en Orient
 II-11 . Hattin (1187) qui signa la fin des croisés et des Etats francs en Orient
 II-12 . La prise de Jérusalem par Saladin (1187) et la fin de l' Etat chrétien
 II-13 . Las Navas de Tolosa (1212) où les chrétiens battirent les Almohades
 II-14 . Bouvines (1214) ou l' amorce de la prise de conscience d' une nation
 II-15 . La prise de Pékin (1215) avec sa destruction et celle de l' empire Tsing
 II-16 . La bataille de l' Indus (1221) avec prise du sultanat turco-persan d' Asie
 II-17 . Aïn Djalout (1260) où fut arrêtée l' invasion mongole en Palestine
 II-18 . Crécy (1346) qui fut un désastre pour la France face à l' Angleterre
 II-19 . Kosovo Polje (1389) qui entraîna la conquête de la Serbie par les Turcs
 II-20 . Ancyre (1402) où Tamerlan battit le sultan turc et démembra son empire
 II-21 . Le siège d' Orléans (1429) avec Jeanne d' Arc et le nationalisme français
 II-22 . La prise de Constantinople par les Turcs (1453) qui devient leur capitale
 II-23 . La prise de Grenade (1492) qui paracheva la reconquête espagnole

III . LES TEMPS MODERNES: Du début du XVI^e siècle à celui du XX^e siècle

- III-1 . Le siège de Tenochtitlan (1521) ou la chute de l' Empire aztèque
 III-2 . Panipât (1526) qui entraîna la fondation de l' Empire moghol en Inde
 III-3 . Mohács (1526) où la Hongrie fut conquise par les Turcs ottomans
 III-4 . Kazan (1552) qui permit l' annexion d' une partie du bassin de la Volga
 III-5 . Lépante (1571) où les Turcs perdirent la suprématie en Méditerranée
 III-6 . La défaite de l' Invincible Armada (1588) qui sauva l' Angleterre
 III-7 . Tondibi (1591) qui signa l' effondrement de l' Empire songhaï

- III-8 . Sekigahara (1600) qui établit le shogunat et unifia le Japon
 III-9 . Le siège de Vienne (1683) qui permit d' écarter toute menace turque
 III-10 . Poltava (1709) qui mit terme à l' hégémonie suédoise dans la Baltique
 III-11 . Les Plaines d' Abraham (1759) où la France perdit le Canada
 III-12 . Yorktown (1781) qui mit fin à la guerre d' indépendance américaine
 III-13 . Valmy (1792) qui sauva la Révolution française face à l' Europe
 III-14 . Pont d' Arcole (1796) qui marqua la fameuse campagne d' Italie
 III-15 . Les Pyramides (1798) qui livra l' Egypte des Mamelouks à la France
 III-16 . Vertières (1803) qui permit à Haïti de proclamer son indépendance
 III-17 . Trafalgar (1805) qui donna à l' Angleterre la maîtrise absolue des mers
 III-18 . Austerlitz (1805) ou l' apogée de la puissance de la France en Europe
 III-19 . Iéna et Auerstedt (1806) où Napoléon battit la Prusse et entra à Berlin
 III-20 . La Moskova (1812) ou la terrible débâcle de Napoléon 1^{er} en Russie
 III-21 . Waterloo (1815) qui signa la défaite ultime et la chute de Napoléon 1^{er}
 III-22 . Boyaca (1817) ou un tournant vers la libération de l' Amérique du Sud
 III-23 . Le siège de Fort Alamo (1836) ou la fondation de l' Etat du Texas
 III-24 . Solférino (1859) dont le caractère sanglant aboutit à la Croix-Rouge

- III-25 . Gettysburg (1863) qui marqua le tournant de la guerre de Sécession
 III-26 . Sedan (1870) qui aboutit à la chute de l' empire et à la République
 III-27 . Little Big Horn (1876) ou l' épisode célèbre des « guerres indiennes »
 III-28 . Isandhlwana (1879) où les Zoulous décimèrent une armée britannique
 III-29 . Adoua (1896) où fut mis fin aux ambitions de l' Italie en Ethiopie
 III-30 . San Juan Hill (1898) qui marqua la guerre hispano-américaine
 III-31 . Tsushima (1905) où fut détruite toute l' escadre russe de la Baltique

LES CENT BATAILLES DECISIVES DE L'HISTOIRE

L'amphithéâtre de l'Ecole Supérieure Polytechnique a abrité dans la soirée du 18 Février 2015, une conférence sous le thème : « LES CENT BATAILLES DECISIVES DE L'HISTOIRE » Animée par le professeur Salah Ould Moulaye Ahmed, Président de l'Autorité Nationale de Radioprotection, de Sûreté et de Sécurité Nationale. L'évènement a vu la participation d'un nombre impressionnant d'officiers issus de tous les corps militaires et paramilitaires présents à Nouakchott, ainsi que de hautes personnalités civiles. Prenant la parole à cette occasion, le Colonel Mohamed Ould Nagi, Conseiller du Chef d'Etat-major Général des Armées a remercié l'assistance qui a bien voulu honorer de sa présence ce grandiose évènement marquant l'intérêt que porte le commandement d'une manière générale à l'acquisition du savoir pour le personnel des forces armées et de sécurité. Il a ensuite fait une présentation sommaire du Professeur Salah Ould Moulaye Ahmed qui a, à son tour pris la parole pour remercier l'auditoire avant de procéder au commentaire du thème à traiter dont voici le contenu intégral:

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes plus vifs et sincères remerciements à tous ceux qui ont daigné répondre à mon invitation pour assister à cette cérémonie de présentation - dédicace de mon dernier ouvrage intitulé « Les Cent batailles décisives de l'Histoire, de l'Antiquité à nos jours », paru en Octobre 2014 à Casbah Editions /Alger.

Je dois préciser d'emblée que cet ouvrage n'est pas l'œuvre d'un historien ou d'un militaire, mais celle d'un physicien que les vicissitudes de son métier d'enseignant du supérieur ont conduit, dans les années 1980, à donner des cours et des conférences scientifiques à des futurs officiers. De là est né l'intérêt de l'auteur pour l'histoire des guerres (« l'histoire-batailles ») et son désir de le partager avec d'autres.

Ainsi, après avoir découvert que le monde a connu des penseurs éminents et des génies scientifiques tels que Confucius, Platon, Aristote, Archimède, Ibn Sina (Avicenne), Copernic, Galilée, Kepler, Newton, Darwin, Pasteur ou Einstein, l'auteur eut la surprise de découvrir que le monde a connu également des stratèges hors pair et des génies militaires comme Alexandre le Grand, Hannibal, Jules César, Khalid ibn al-Walid, Salâh al-Din al-Ayyubi (Saladin), Gengis Khan, Napoléon, Nelson, Rommel, Joukov, Lin Piao

ou Giap dont les noms méritent amplement, et sans conteste, de figurer au panthéon de l'histoire universelle à l'instar de tous les autres hommes d'exception.

Ceci dit, l'histoire, depuis plus de 5.000 ans, est jalonnée de batailles (on en recense plusieurs milliers) dont certaines eurent un tel impact à leur époque et bien au-delà qu'elles restèrent gravées dans la mémoire des hommes. Force est de constater, en effet, que le verdict des armes a bien souvent infléchi le cours des événements et façonné l'histoire en changeant le destin de maints peuples et civilisations. C'est ainsi qu'Alexandre le Grand en gagnant à Gaugamèles a gagné un empire (l'Empire perse achéménide) et que Napoléon 1er en perdant à Waterloo a perdu son empire.

Le présent ouvrage, sans nullement prétendre à une quelconque exhaustivité, se propose comme objectif d'offrir au lecteur féru d'histoire militaire ou avide de culture générale un panorama assez large et varié des grandes batailles qui ont marqué des tournures historiques en ce sens que, si elles avaient connu, chacune, une issue différente, le monde en aurait été, très certainement, transformé. En outre, elles ont non seulement scellé à jamais le sort de millions d'hommes, mais également forgé, de l'Antiquité à nos jours, la légende de certains des



plus grands chefs de guerre et dont les noms résonnent à travers les âges. Certes, il ne faut pas oublier les soldats et autres hommes de guerre ordinaires qui, grâce à leur courage, leur détermination et à leur sacrifice décidèrent véritablement du sort des armes, contribuant ainsi à changer très largement le cours de l'histoire.

Ayant choisi de focaliser davantage l'intérêt du lecteur sur l'essentiel pour ne pas surcharger davantage l'ouvrage, j'ai retenu une centaine de ces batailles jugées les plus décisives à l'échelle universelle, comme Gaugamèles, Cannes, Alésia, Yarmouk, Hattin, La prise de Pékin, Austerlitz, Stalingrad ou Diên Biên Phu. Certes, le choix opéré peut paraître arbitraire et par suite très discutable, mais j'ai tenté cependant de le fonder sur quelques critères dûment définis prenant notamment en compte le contexte et les enjeux, l'importance des effectifs et des moyens engagés, la pertinence des stratégies et des tactiques mises en œuvre et la portée historique de la bataille en mettant en exergue les conséquences majeures ou déterminantes qui en ont résulté et ce, dans le temps et l'espace.

Les batailles ainsi retenues et présentées dans un ordre chronologique ont été réparties comme suit:

I. L'ANTIQUITÉ: Des origines à la chute de Rome (476)
I-1. Qadesh (v. - 1274) qui fut la première bataille connue et documentée
I-2. La chute de Jérusalem (v. - 52) avec sac du Temple et 1ère diaspora juive

QUELQUES PISTES D'APPRECIATION

Il manque des précisions importantes sur l'épisode Ould M'Seïkeu pour qu'une appréciation scientifique correcte puisse être faite de son action. Il faut donc se contenter d'avancer quelques hypothèses en essayant de répondre aux questions suivantes.

1- Ould M'Seïkeu est-il un raciste noir qui s'attaquait sans raison aux Haal Puularen isolés ?

Il n'y a pas de fumée sans feu. La conscience populaire Haal Pulaar considère Mohamed Ould M'Seïkeu comme un bandit et un criminel qui s'est attaqué à bon nombre de leurs semblables. L'hypothèse d'une vendetta a été évoquée plus haut pour expliquer l'itinéraire de hors-la-loi de Mohamed Ould M'Seïkeu. Il est tout à fait possible que ce dernier se soit mis, au départ, à frapper sans aucun discernement ceux qu'il considérait tous comme ses ennemis.

A ce propos un administrateur disait que « Ould M'Seïkeu tue essentiellement des noirs et de ce fait ne s'attire pas les représailles des noirs qui auraient lieu s'il s'agissait de beydanes. Par crainte et par intérêt quelques fois, les beydanes²⁴ de l'Aftout et d'Aleg le protègent en refusant de le dénoncer ».

« Le maure Ould M'Seïkeu sème les troubles aux environs de Boghé et au-delà. Il a ôté la vie à Samba Dado, originaire de Mallel Haïre et à N'Diaye d'Ourourbès Daka. Il a aussi cassé les jambes à plusieurs peulhs et tué leurs animaux²⁵ ».

Il est vrai qu'en 1949 Ould M'Seïkeu avait déjà donné beaucoup de soucis à l'autorité coloniale, qui d'ailleurs le lui rendait bien en l'emprisonnant, le torturant, le pourchassant sans relâche quand il s'évadait et en développant contre lui une propagande dont le but est de l'isoler du reste de la population. Il est donc tout à fait naturel que les écrits coloniaux ne soient pas élogieux pour lui. Il reste cependant que si au départ l'action anticoloniale de Ould M'Seïkeu était motivée par la vengeance, elle aurait dû viser les auteurs réels des torts subis par lui ou par ses proches. Prendre toute une communauté pour cible est une erreur très grave et une faute impardonnable. Il y avait aussi à l'époque des tribunaux qui traitaient quelques affaires et Ould M'Seïkeu aurait pu s'adresser à eux pour ob-

tenir justice. N'oublions cependant pas le contexte social où la vendetta tribale classique ou familiale était l'une des principales formes de justice. Sans oublier aussi que les tribunaux coloniaux inspiraient très peu confiance à une société islamique. Enfin, les rapports coloniaux font état d'attaques contre des non-noirs même si c'était presque toujours des représentants ou des collaborateurs de l'autorité coloniale.

2- Ould M'Seïkeu était-il un voleur ? Mohamed Ould M'Seïkeu n'était certainement pas pauvre quand il a commencé à faire parler de lui. Il possédait quelques troupeaux. Le brigadier blessé à M'Boûd, Ahmed Ould Habib, aurait enlevé à son berger 510 moutons. Ces bêtes provenaient-elles de pillages contre des peuls où appartenaient-elles vraiment à Ould M'Seïkeu ?

3- L'action de Ould M'Seïkeu peut-elle être assimilée à de la résistance anticoloniale ?

S'il est formellement prouvé que Mohamed Ould M'Seïkeu a tué ou dépouillé des innocents au début de son aventure, les poursuites systématiques engagées contre lui par l'occupant l'on contraint à se consacrer exclusivement à combattre les représentants de l'ordre, envoyés pour le neutraliser. De ce point de vue on peut estimer qu'il a fait de la résistance. A cet égard, Mohamed s'arrangeait pour avoir et garder l'initiative des accrochages armés. En était-il conscient ? On est tenté de répondre oui, car Ould M'Seïkeu déclarait à qui voulait l'entendre qu'il luttait contre les « nazaréens ». Le jour même où il devait mourir il avait dit à ses assassins « qu'il menait une guerre de religion contre les blancs et tous ceux qui défendent leur cause²⁶ ».

Qui plus est, un brigand ordinaire aurait pour principal souci d'échapper à ses poursuivants. Il se serait alors porté vers des régions éloignées des périmètres contrôlés par la police coloniale.

4- Pourquoi Ould M'Seïkeu était-il si populaire ?

Plusieurs raisons peuvent expliquer la grande popularité dont jouissait Mohamed.

- La première est à mettre sur le compte de ses actes de bravoure : Ould M'Seïkeu a défié la toute puissante autorité coloniale, avec ses

corps armés, ses moyens modernes de communication, de déplacement, etc. Si Mohamed avait seulement pour but de se soustraire aux recherches, il avait la possibilité de se porter vers les régions éloignées des zones de grande surveillance. Le fait qu'il soit resté dans le périmètre où on le recherchait activement est un défi en soi. Ce défi réussi a brisé le mythe de l'invincibilité des forces de l'ordre du colon et terni davantage l'image, déjà bien entamée de sa police, aux yeux d'une population dont le territoire est occupé par la force.

- La deuxième raison réside dans la dimension religieuse déclarée de son combat. Comme on l'a vu, le portrait de Mohamed est assez éloigné de ceux des cheikhs religieux traditionnels, résistants ou non. Cependant, son combat semble bien avoir acquis une touche religieuse, ce qui lui a attiré encore plus de sympathie, par le fait même qu'il a défié une autorité « chrétienne » doublement abhorrée (au plan religieux et au plan politique).

- La troisième raison est à mettre à l'actif de la générosité dont semble avoir toujours fait preuve Ould M'Seïkeu, vis à vis du commun de ses compatriotes. Ses passages dans les campements étaient souvent marqués par des festins (abattages d'animaux). De toute évidence, le butin qu'il récupérait lors de ses coups de main (bétail, montures, argent, armes, munitions, denrées, tissus, etc.) était redistribué dans les campements où il trouvait refuge. En « remplissant la bouche » ainsi à ses hôtes, Ould M'Seïkeu met en application un vieux principe (« bouche pleine ne peut parler »), en s'assurant le soutien, sinon le silence des gens que ses pérégrinations obligent à fréquenter.

Au terme de ce survol de ce que l'on peut appeler l'épisode Ould M'Seïkeu, et dans la mesure où beaucoup de points d'ombre entourent cette affaire, il est prématuré de vouloir tirer des conclusions.

Célébré par les uns, maudit par les autres comme un esprit du Mal, Ould M'Seïkeu continue encore aujourd'hui à alimenter, plus de soixante ans après sa mort, les conversations populaires. C'est à ce titre qu'il mérite que des études et recherches plus approfondies lui soient consacrées, et ce d'autant plus que de nombreux témoins de son action sont encore vivants.

Mohamed Ould M'Seïckeu

Bandit ou résistant, légende et réalité

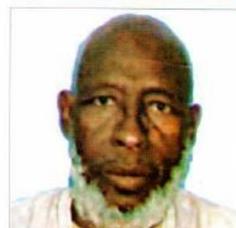
épisode

Suite
et fin

Un épisode récent de l'histoire
de la Mauritanie coloniale

«Dites à Sâm et Abdaat,
Ceux-là mêmes qui m'ont surpris et tué,
Que le monde ci-bas passera,
Rendez-vous est pris au jour du Jugement dernier.»

(Vers posthumes attribués par la tradition à Mohamed Ould M'Seïckeu. Traduction approximative.)



par Abdellahi Fall, professeur

C'est ce qui expliquerait sans doute qu'il ne comprit rien aux apartés auxquels ses assassins ont dû recourir pour coordonner leurs actions et qu'il était profondément surpris lorsqu'ils lancèrent leur attaque. Cette surprise est concrétisée par le fait qu'il perdit tout de suite sa meilleure arme, le mousqueton, lorsque Mohamed Salem le saisit par ses cheveux et le tira en arrière.

Ould M'Seïckeu retrouva cependant très vite ses esprits, comprit qu'il était en très mauvaise posture et tenta désespérément de riposter en sortant l'arme la plus accessible à ce moment (son poignard). Mais il était suffisamment bien maîtrisé par Mohamed Salem, réputé doté d'une force phénoménale selon la tradition.

C'est sans doute ce qui explique que Mohamed Ould M'Seïckeu s'est trouvé dans l'impossibilité de toucher l'un de ses agresseurs avec son poignard. Pendant que Ould M'Seïckeu se débattait pour se libérer de l'étreinte de fer de Mohamed Salem, Mohamed Ould Mohameden (alias Sâm) qui avait ramassé le mousqueton, était passé devant pour ajuster Ould M'Seïckeu. Abdât est venu à la rescousse et essayait de désarmer Ould M'Seïckeu. En vain ! La tradition raconte que Mohamed Salem demandait à Sâm de tirer, même au risque de le blesser.

Ce qu'il fit. Voyant que le premier coup n'arrêtait pas Ould M'Seïckeu, il tira un deuxième, puis un troisième

coup, achevant ainsi ce dernier, déjà mortellement blessé par le premier coup de feu à la poitrine.

Ramené à Aleg le corps de Ould M'Seïckeu sera inhumé le 21 mai dans le cimetière alors situé à quelques centaines de mètres au sud-est du poste administratif. Le cimetière est aujourd'hui enserré au sein des habitations.

Voilà donc l'autorité coloniale débarrassée d'un élément dangereux qui l'a narguée et humiliée pendant des années. Ould M'Seïckeu fut un véritable casse-tête pour cette administration et pour cette raison elle a déployé d'énormes moyens humains et matériels pour le résoudre. Ce qui a été obtenu grâce à la promesse d'une prime, qui a déterminé d'anciens amis (ou complices) de Ould M'Seïckeu à retourner leur veste et à décider d'adopter envers ce dernier, une attitude d'extrême hostilité.

Malheureusement pour ces chasseurs de primes, une certaine tradition dit qu'ils n'auraient pas obtenu l'argent escompté et encore moins les armes, et les raisons de ce non-respect des conventions restent, cinquante ans après les événements, relativement obscures.

En l'absence de document ou de mention expresse émanant de l'administration coloniale, force est de se rabattre sur d'autres sources, dont la tradition orale et le sort que cette administration a réservé à ceux qui l'ont débarrassé d'un «criminel dangereux».

Selon cette tradition, loin de célébrer

Abdât, Mohamed Ould Mohameden et Mohamed Salem comme des héros, l'autorité coloniale, après les avoir longuement interrogés et réinterrogés, aurait jugé qu'ils avaient été trop proches de Ould M'Seïckeu, pour qu'on puisse les récompenser et les relâcher tout de suite. De fortes présomptions de complicité avec Mohamed pesant sur eux, ils ont donc été retenus et interrogés pendant plusieurs mois avant d'être libérés.

D'ailleurs une partie de la population a désapprouvé l'action des trois hommes, la qualifiant même de «lâche trahison» et qu'en fin de compte en refusant de leur donner la prime et les armes du défunt, l'administration avait pris la bonne décision.

Que sont devenus Sâm, Abdât et Mohamed Salem après cet épisode ? Il semble qu'ils n'auraient pas vécu très heureux au sein des leurs, qui leur reprochaient fortement d'avoir éliminé celui qu'ils considéraient comme un héros.

L'auteur de ces lignes garde en souvenir une vision fugitive de Sâm en 1973 à Boutilimit, montré du doigt par tous, marchant, solitaire et légèrement courbé, le regard perdu essayant de se faire remarquer le moins. Quand elle évoque les trois hommes, la mémoire collective de l'opinion maure, c'est toujours en mal, alors qu'Ould M' Seïckeu est célébré comme un «anticolonial courageux qui a fait baver l'occupant nazaréen»



Satellite Network Keeps Soldiers Close To Home

Satellite Network Keeps Soldiers Close To Home

One of the greatest hardships of military service is spending long stretches of time away from home. Prior to 2003, a soldier's only means of staying connected with loved ones were letters or the occasional phone call. Overseas troops often missed momentous family milestones without the necessary communications link to witness them.

In March of 2000, the Military Welfare and Recreation (MWR) Division of United States Army Europe (USAEUR) focused on finding a solution. With the assistance of the SPAWAR Systems Center Atlantic European Office (SPAWAR Europe), MWR began building a network capable of supporting high volumes of voice, video and data traffic to help foster positive morale and troop welfare by connecting soldiers with their loved ones. Today this program is sponsored by the Multinational Corps Iraq, US Forces Afghanistan, and the Office of the Secretary of Defense's Quality of Life Office.

CSS SARL

SOLUTIONS TÉLÉCOMMUNICATION

B.P: 764-Illot 0 lot 52 B Nouakchott, Mauritanie

Tél: +222 45 25 14 99 - Fax +222 45 25 87 76

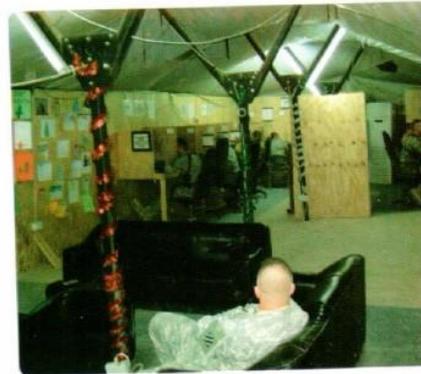
cherif@css.mr

Turning to Satellite

Since these organizations often operate in remote areas of the world, MWR faced the immediate challenge of providing troops with connectivity from locations where traditional terrestrial networks could not reach. To overcome these terrestrial limitations, the SPAWAR MWR network utilized satellite connectivity.

To support this network, SPAWAR sought a reliable satellite solution that could:

- Efficiently handle large volumes of high quality voice calls, Web browsing, email, chat and video conferencing
- Be easily deployed in the field by soldiers with limited or no knowledge of satellite or IP technology
- Support frequent movement of internet/voice calls as troops relocate



Satellite Network Keeps Soldiers Close To Home

Rapid Expansion

In connection with the build-up of forces supporting Operation Enduring Freedom and Operation Inherent Resolve, the sponsor decided that SPAWAR expand the service so as many soldiers as possible could benefit from having connected. In 2007, there were 525 café sites producing 180 Megabytes of traffic over satellite. Today, thanks to the ability to manage existing traffic and maximize space capacity from ICDets, the network has expanded to almost 900 sites transferring more than 900 Megabytes of shared bandwidth.

IGT's network management system, Nantage, has been a key factor in supporting network growth. With Nantage, network operators can analyze network traffic volume, as well as project growth patterns. Without the proper tools to monitor traffic, it would be difficult to keep up with the frequent re-location of smaller cafés, located in intersections and small towns at CCN (Command Outpost) and FOBs (Forward Operating Bases).

With space capacity in the Middle East and Southwest Asia already heavily tapped by standard military use, IGT's Deterministic TDMA (Time Division Multiple Access) technology enhances cost by effectively maximizing existing capacity across shared satellite. With this advanced TDMA, satellite capacity can be efficiently distributed to over 800 different cafés all on one shared network.

With IGT providing high-quality satellite connectivity on a shared IP platform and DRS supporting the network, the SPAWAR Internet Café Program is able to connect thousands of overseas troops with their families every day. By leveraging IGT's satellite platform, SPAWAR will continue to add new cafés every week and help additional soldiers stay connected with home — no matter where they are.



Ease of Deployment

Because of the network's size and wide reach over the Middle East, staffing was a concern. IGT's equipment is designed to make deployment simple. Soldiers in the field can direct an antenna and make a remote operational with limited or no knowledge of the technology or need for technician support.

A Vital Link

SPAWAR selected DRS who in turn chose the Direct Government Technologies (DGT) satellite communications platform to provide the backbone for the MWR Network, which currently supports over 600 Megabits of satellite connectivity for approximately 10,000 computers and over 4,000 telephones. SPAWAR chose DRS Technical Services, Inc. (DRS TS), a Virginia based supplier of integrated products and services to military forces, intelligence agencies and prime contractors, to manage the network's ten hubs and more than 780 remotes, one for each internet café site.

The internet cafés are located in designated tents and buildings at major US military bases throughout the world, including Camps Victory and Liberty located within Iraq, and at smaller forward deployed installations throughout Southwest Asia as well. Each café houses a set of stations with computers and/or telephones that military personnel may access 24/7 with a prepaid calling card account.

Soldiers have access to a variety of communications, including personal email, chatting with family and friends at home, browsing the Internet, and in some locations using Web cameras. Soldiers can use high resolution live video teleconferencing sessions to witness births, graduations and other key moments in their family life.

Additionally, many military personnel utilize the cafés for continuing education programs while deployed. During downtime, soldiers can take online courses towards a degree or certification to enhance their career skill set or for a future profession. Specially designated education centers even offer troops computer, language and skill-based training. This capability not only provides the soldier with important additional education but also valuable promotion points toward their next rank.

Each café houses a set of computers and/or telephones that military personnel access 24/7 with a prepaid calling card account.





là des activités qui, par nature, sont permanentes. Il faut simplement rappeler qu'un effort de présentation et de vulgarisation des conditions d'affiliation et de remboursement a été étendu à l'ensemble des formations par correspondance.

AEJ: Quelles sont vos perspectives pour la modernisation et le développement de cette structure?

Le Directeur de la MFA: Les perspectives de développement et de

modernisation de la mutuelle sont contenues dans le projet de statut de la Mutuelle non encore approuvé par le commandement. Le projet de statut comprend le développement du volet action sociale dont l'importance croît avec le développement du format des forces armées et de sécurité (augmentation des effectifs), et avec le vieillissement des personnels (la mise à la retraite pour limites d'âge) dans un environnement économique

global marqué par le renchérissement contenu du coût de la vie.

AEJ: vous êtes issu du corps médical ; est-ce une condition pour diriger cette institution? Si oui, pouvez-vous nous dire pourquoi?

Le Directeur de la MFA: Etre un médecin n'est pas du tout une condition pour diriger cette structure qui a une vocation purement administrative et d'ailleurs le statut prévoit un médecin ou un intendant comme Directeur. Il faut toutefois rappeler que le Directeur de la Mutuelle des Forces Armées (MFA) est membre du Conseil de Santé Militaire, chargé de statuer sur les évacuations à l'étranger. Mais ce n'est pas une condition majeure.

AEJ: La ressource humaine que vous faites travailler est-elle exclusivement militaire?

Le Directeur de la MFA: La ressource humaine qui travaille à la Mutuelle des Forces Armées (MFA) est essentiellement militaire. Le personnel civil qui y travaille n'est pas de première importance : plantons, cuisiniers etc.



Interview du Directeur de la Mutuelle des Forces Armées à Akhbar El Jeïch

Pour apporter plus d'éclairage sur cette structure, le Médecin-Colonel Teyib Ould Mohamed Mahmoud, Directeur de la Mutuelle des Forces Armées (MFA) a bien voulu répondre aux questions d'Akhbar El Jeïch (AEJ).



AEJ: Mr le directeur, quels sont les impératifs qui ont conduit à la création de cet établissement?

Le Directeur de la MFA: Comme toutes les mutuelles, la création de la MFA répond à un souci de renforcement de l'action sociale (solidarité, entraide entre les membres prévoyance sociale). Elle avait, au départ, vocation d'assurer une couverture médicale complémentaire à la sécurité sociale d'une part et de promouvoir des actions d'assistance sociale, de préparer et d'accompagner le militaire dans sa retraite (aide à l'acquisition de la propriété

immobilière, aide à la réinsertion). En attendant l'aboutissement du projet de statuts, le rôle de la MFA s'est réduit à un rôle d'interface avec la CNAM: affiliation des militaires et leurs familles, actualisation de leurs situations matrimoniale, civile vis-à-vis de la CNAM, remboursement des frais médicaux et évacuations sanitaires à l'étranger etc.

AEJ: Vous êtes sans doute chargés du soutien du personnel des Forces Armées; en quoi consiste justement ce soutien?

Le Directeur de la MFA: Il s'agit d'un soutien administratif extrêmement important dans l'affiliation à la CNAM, dans le remboursement des

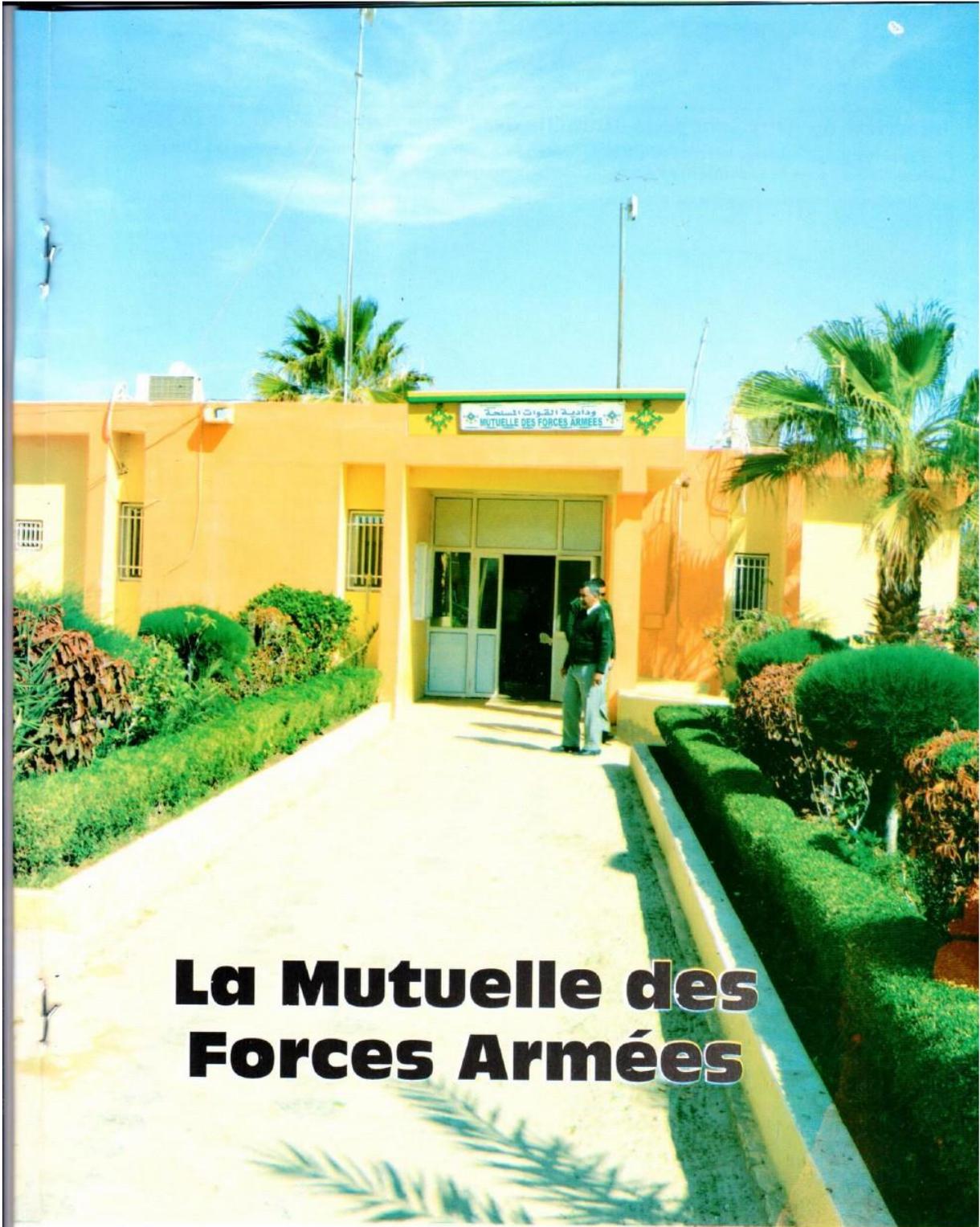
dépenses de santé pour le militaire et sa famille. Il comprend la mise en place d'un jour permanent des événements qui affectent le militaire dans sa carrière: mariages, naissances, décès etc. Ce soutien implique donc pour le militaire la correction et la tenue d'un état civil fiable condition nécessaire pour bénéficier de la prise en charge médicale de l'assuré militaire et de ses membres de sa famille.

AEJ: pourriez-vous faire un bilan des actions concrètes que votre établissement a été amené à effectuer au profit de l'Armée Nationale?

Le Directeur de la MFA: Pour ce qui est du bilan, et en partant du principe que nous avons immatriculé 55.480 (idée des effectifs, plus de membres de l'Armée Nationale et leurs familles). L'établissement a opéré un remboursement, au cours de l'année 2013, de vingt-quatre millions, sept cent mille, quatorze ouguiyas (24.701.014) (soit médicaments, etc.) au profit de 24 membres de l'armée Nationale et leurs familles, et en 2014, 2294 assurés ont bénéficiés de remboursements pour un total de dix-sept millions neuf cent quarante-sept mille, quatre cent vingt-trois ouguiyas (17 947 423). Sans parler des remboursements que la mutuelle opère au profit des autres structures de l'Armée (l'hôpital Militaire, les centres médicaux des formations militaires, etc.) qui ne sont pas répertoriés. Pour ce qui est des évacuations à l'étranger pour 2014, elles étaient de 108 évacuations et pour 2015 nous sommes déjà à 23 évacuations.

AEJ: Quelles sont les activités que vous menez ou celles qui sont en cours d'achèvement?

Le Directeur de la MFA: Les activités d'interface (immatriculation, actualisation, évacuation sanitaires) sont des activités permanentes et continues; elles concernent des personnels non encore immatriculés (même si leur nombre diminue), les recensement de toutes catégories de personnels confondus. Il en est de même des dossiers de remboursements. Ce :



La Mutuelle des Forces Armées

Dossier

Dans le cadre de l'action de modernisation que connaît l'armée nationale depuis quelques années, il a été procédé à la création de plusieurs établissements, dont La Mutuelle des Forces Armées

Dénomination:
MUTUELLE DES FORCES ARMEES (MFA)

Création:
Créée par arrêté ministériel n° 1984/MDN du 22 DEC 2003, la Mutuelle des Forces Armées et de Sécurité est une institution à caractère social, à but non lucratif. Elle est placée sous la haute autorité du Ministre de la Défense Nationale.

Organisation (structure) :
La Mutuelle s'articule ainsi qu'il suit :

- Un directeur
- Un directeur adjoint
- Un service administration et finances
- Un service informatique
- Un bureau d'accueil
- Un secrétariat

Commandement:
La Mutuelle est commandée par un Officier Supérieur qui prend le titre de Directeur, secondé par un Officier supérieur Directeur Adjoint.

Mission :
La Mutuelle a pour mission d'instituer, dans l'intérêt des membres des forces armées et de leurs familles, un système d'assistance, de solidarité et d'entraide.

Infrastructures :
Pour l'instant, la seule infrastructure dont dispose la Mutuelle reste son siège.



Un camion appartenant au Génie militaire a fait l'objet d'un regrettable accident le 20 Février 2015 sur l'axe

Chinguitty-Atar.

Ce douloureux évènement a provoqué le décès de 14 Militaires ainsi que plusieurs blessés.

Toutes les dispositions adéquates ont été prises, dans l'immédiat, par l'Etat-major Général des Armées, afin de permettre l'acheminement des blessés, par voie aérienne, à l'Hôpital Militaire de Nouakchott pour recevoir les traitements nécessaires.

Le transfert des corps des martyrs a été également effectué pour faciliter les procédures d'inhumation en tenant compte de la convenance de leurs proches.

A cette douloureuse occasion, la Présidence de la République a rendu public le communiqué suivant :

«Suite à l'accident malheureux dont a été victime une section du Génie militaire sur la route Chinguetti Atar, un deuil national de trois jours est décrété sur toute l'étendue du territoire national, à compter du vendredi 20 février 2015»

Ainsi, le Ministère de la Défense Nationale, L'Etat-major Général des Armées et l'ensemble des Forces Armées, présentent leurs condoléances les plus attristées aux familles de nos valeureux martyrs et souhaitent un prompt rétablissement aux blessés ; tout en rendant hommage au sacrifice concédé par ces dignes fils de la nation, rappelés à Dieu au moment où ils rendaient pleinement service à notre chère nation.

Qu'Allah le tout puissant accueille nos martyrs en son saint paradis

INNAA LILLAHI WO INNAA ILEYHI RAAJIOUN

Cal Djibril Abdallehi Diallo

Cal Abdel Kader Ould Sid' Ahmed



Cal Messoud Ould Yaccoub

Sgt Mohamed Ould M'bareck

Cal Youssouf Guey

*Les Martyr sont
les meilleurs parmi nous*

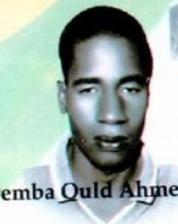


Cal El Hacem Ould Abeidi

2 CI Alassan El Hadj Thia



Cal Yaccoub Cheikh El Kebir



Cal Demba Ould Ahmed Salem



2 CI Mokhtar Cheikh
Ould Bettar



2 CI Samba
Ould Lekoïr



2 CI Abdou
Hamidou Sy



2 CI Adama Diallo



2 CI Issa Ould C

Le Colonel Mohamed Ould Mohamed Lémine



Le 10 janvier 2015, feu le Colonel Mohamed Ould Mohamed Lémine nous a quittés pour rejoindre sa dernière demeure.

Il a été rappelé à Dieu suite à un accident de la circulation survenu à Khartoum, la capitale soudanaise, où il séjournait pour un stage.

Ainsi, une chandelle s'est éteinte après avoir illuminé bien de chemins. Durant les trente-deux (32) années de sa carrière au cours de laquelle il s'illustra non seulement pour ses qualités de chef, mais aussi, ses capacités à orienter et à conseiller, il força l'admiration par sa modestie et son ouverture d'esprit. La sociabilité et la piété qui l'ont toujours caractérisé témoignent de sa valeur morale devenue une véritable école pour tous ceux qui l'ont approché ; qu'ils soient chefs, subordonnés ou amis.

A ces derniers, nous demandons de prier pour que son âme repose en paix et qu'Allah le tout puissant le

couvre de sa miséricorde et l'accueille en son saint paradis.

Feu le Colonel Mohamed Ould Mohamed Lémine est né le 31 Décembre 1962 à Aïoun El Atrouss.

Après avoir achevé ses études primaires et secondaires, il décide, en 1983, de répondre à l'appel du devoir pour défendre la patrie.

Durant sa carrière, feu Colonel Mohamed a occupé plusieurs fonctions dont la dernière était le Commandant Adjoint de la Cinquième Région Militaire. Fonction qu'il occupa jusqu'à son départ au Soudan pour suivre un cours d'enseignement militaire supérieur.

C'est au cours de ce séjour qu'il a été rappelé à Allah le tout puissant et auquel nous demandons de l'accueillir en son saint Paradis.

A cette douloureuse occasion, nous adressons nos condoléances les plus attristées à la famille du défunt.

Inna lillaahi Wo Inna Ileihi Raajoun.

L'Adjudant-chef Goya Sow n'est plus!

L'Adjudant-Chef Goya Sow est décédé dans la nuit du 12 au 13 Octobre 2014 des suites d'une crise cardiaque, laissant derrière lui une famille endeuillée et des amis éplorés. L'Adjudant-Chef Gaye Mamadou qui a connu l'homme et l'a côtoyé, nous fait le témoignage suivant :

Goya est parti, vive goya !

De son vrai nom Sow Amadou Demba ; Goya était connu de tous.

Affable, agréable, plaisant, posé, honnête, poli et ayant le sens de la répartie, Goya était aimé de tous.

Il avait le mot qu'il fallait pour tout le monde en n'importe quelle circonstance.

Excellent sous-officier, très compétent, il était d'un dynamisme qui forçait l'admiration.

Ses chefs l'admiraient et ses subordonnés le vénéraient.

Le témoignage du Colonel Diallo Alassane qui l'avait sous ses ordres

de 1991 à 1995 illustre les qualités humaines de cet homme au grand cœur : « Goya était foncièrement bon, généreux, intègre et digne de confiance. Sa bonne humeur était contagieuse. Et ce rire, unique en son genre, qui avait le don de détendre même les plus grincheux ».

« Goya était le trait d'union entre le blanc et le noir ! Il n'était pas raciste pour un sous ! Il prenait l'individu tel qu'il était et réagissait tel qu'il fallait ! » (Propos du Sergent-chef Jiddou Ould Cheikhna du 2ème Bureau).

Professionnellement Goya était un militaire né. Il aimait ce métier et s'y dévouait corps et âme.

A ses amis et proches, je dis ceci : recevez mes condoléances les plus sincères et ne soyez pas tristes car Goya est encore parmi nous à travers les bienfaits qu'il nous a légués.

De là-haut, il nous voit certainement avec son regard malicieux et son sou-

rire radieux, nous chambrant gentiment comme à son habitude.

Goya est parti, vive Goya !

Paix à son âme, cher cousin à plaisanteries !

Adios, Amigo !



**Du Bataillon de Commandement et des services:
Adjudant-Chef Moctar Ould Boubacar**

L'Adjudant-Chef Moctar Ould Boubacar, né le 31 Décembre 1969 dans la wilaya du Brakna. Après ses études primaires et secondaires, il s'engage dans l'Armée Nationale pour compter du 1er Août 1991 et se voit désigné pour suivre une formation à la Direction de l'Air qu'il achèvera brillamment. A sa sortie, il servira au sein de la même formation avant d'être affecté, le 1er Janvier 1993 à l'Ecole Militaire Interarmes d'Atar. Il fut muté à la 5ème Région Militaire en date du 1er Mai 1999, puis au Bataillon de Commandement et des Services (BCS) où il sert actuellement avec dévouement, sérieux et compétence.



**Du Bataillon de Commandement et des services:
Caporal Bounéna Ould Ahmed**

Le Caporal Bounéna Ould Ahmed est, né le 05 Janvier 1984 à Tiguent dans la wilaya du Trarza. Engagé volontaire à partir d'avril 2000, il fut désigné pour une formation à Akjoujt qu'il termine avec succès avant d'être muté à la 2ème Région Militaire, puis au Bataillon de Commandement et des Services où il sert actuellement. Durant sa carrière, il s'est distingué par la discipline, la disponibilité et le sérieux ce qui lui a valu la nomination à l'emploi de 1ère Classe et la médaille d'honneur de 3ème Classe, puis la promotion au grade de caporal en Juillet 2014.



**De la 2ème Région Militaire:
Le Sergent Bowba Ould Sidi**



Né le 31 Décembre 1984 à Nouakchott, le Sergent B Ould Sidi a été incorporé en août 2007, après avoir ses études primaires et secondaires. Au bout d'une année de formation, il est affecté au B de la 2ème Région Militaire où il est noté excellent So ficier, fier de son métier, faisant preuve de bonne m et d'engagement sans faille.

**De l'Ecole Nationale des Sous-officiers d'Active:
Sergent Chef
Sidi Ould Hama Ould Dabou**



Le Sergent Sidi Ould Hama est né le 31 Décembre 196 à Néma dans la wilaya du Hodh El Charghi. A l'issue de ses études secondaires, il rejoint les rang de l'Armée Nationale le 16 Août 1986 et reçoit ur formation d'élève sous-officiers d'active avant d'êt muté successivement au 1er BCP, à la 3ème et 5ème R gion Militaire puis à l'Ecole Nationale des Sous-of ciers d'Active où il sert remarquablement avec sérieux courage et de dévouement. Il est titulaire du certific interarmes (CIA) et du permis militaire de conduire



Pose de la Première pierre du Poste de Santé de Bouhajra

En présence des secrétaires généraux des Ministères de l'Environnement et de la Santé et des élus locaux, Son Excellence l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique accrédité dans notre pays a procédé le 22 Janvier 2015 à la pose de la première pierre () du poste de santé du village de Bouhajra relevant de l'Arrondissement de N'Diogo. Etaient invité à cette cérémonie, le Général Commandant des forces Spéciales Américaines en Afrique, le Général de Brigade Mohamed Cheikh Ould Mohamed Lémine, Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre et le Colonel Mohamed Ould Mohamed El Moctar, Chef du 2ème Bureau à l'Etat-major Général des Armées.

AAMARAN organise une rencontre

L'Association des anciens militaires retraités de l'armée nationale (AAMRAN) a organisé le 29 janvier dernier, à son siège, une rencontre à laquelle étaient invité les attachés de défense de certains pays amis et le directeur des relations extérieures au Ministère de la Défense Nationale, colonel Mohamed Lemine O Chorfa.

A cette occasion, le colonel (er) Niang Abdoulaziz, président d'AAMRAN a présenté son institution, rappelé ses réalisations au niveau sociale et évoqué ses perspectives d'avenir.

A l'issue de cette rencontre, l'association a organisé un déjeuner en l'honneur de ses invités au cercle mess des officiers de Nouakchott

Visite d'une délégation jordanienne



Dans le cadre de la coopération militaire mauritano-jordanienne, une délégation jordanienne dirigée par l'Ingénieur Colonel Riad Khalid Abdul Karim, a effectué une visite d'information à la Direction du Matériel de l'Etat-major Général des Armées, du 22 au 26/12/2014. La délégation avait été accompagnée, lors de la visite, par le Lieutenant-colonel Mohamed Mahmoud Ould J'doud, Directeur Adjoint du Matériel et du Lieutenant-colonel Khalil Ould El Hacem, Commandant du Bataillon Logistique.



NOUR OPTIQUE

L'expérience fait la différence

Carrefour BMD 22225874 - 36228574

Agencé CNAM

Visite du Commandant des Forces Spéciales Américaines en Afrique du Nord



Le Colonel George Tayeb, Commandant des Forces Spéciales Américaines en Afrique du Nord a effectué, du 12 au 14 janvier 2015 une visite de travail dans notre pays. Il a été reçu par le Général de Brigade Hanana Ould Sidi, Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint. Il a également tenu des réunions avec différents chefs militaires de haut rang.

Visite de l'Attaché de Défense Allemand à l'Etat-major Général des Armées

Le Général de Brigade Hanana Ould Sidi a reçu dans son bureau, le Lieutenant-colonel Fritz Dlot Attaché de Défense allemand en visite de travail dans notre pays, du 11 au 17 janvier 2015, dans le cadre de la coopération militaire entre la Mauritanie et l'Allemagne.

Le Lieutenant-colonel Fritz a également visité la direction des relations extérieures au Ministère de la Défense Nationale, l'Etat-major de la Marine Nationale, l'Etat-major de l'Air et la direction du Génie Militaire.



Des experts de l'OTAN à l'ENEM



Une délégation d'experts de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), dirigée par Mme Baird Juliette a séjourné du 26 au 29 janvier 2015 à Nouakchott. Les experts ont dispensé des cours au profit des stagiaires de l'École Nationale d'Etat-major (ENEM), dans le cadre de la coopération entre notre pays et l'OTAN. La délégation a été reçue par le Général de Brigade Hanana Ould Sidi Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint.

Réunion des chefs d'Etat-major de l'OTAN et des pays du dialogue Méditerranéen

Le Général de Brigade Hanana Ould Sidi chefs d'Etat-major général des Armées Adjoint a pris part le 19 janvier 2015 à Bruxelles à la réunion des chefs d'Etat-major de l'OTAN et des pays du dialogue Méditerranéen, il était accompagné par l'attaché de défense à Paris le capitaine de vaisseau Mohamed Ould cheikhna Taleb Moustaphe.





Akhbar El Jeich

47

janvier-février 2015

Révue éditée par l'Etat Major Général des Armées

Votre fenêtre sur l'Armée

Le Président de la République visite l'Etat-major Général des Armées

